



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi
de la région Ile de France

Unité territoriale de Paris

Inspection du Travail
Section 17C

Téléphone: 01-70-91-22-01/02
Télécopie: 01-70-91-22-00

Permanences sur RDV :
mardi après-midi
vendredi matin

FFMJC
15, rue La Condamine
75017 Paris

A l'attention de M. Abonneau

Paris, le 20 septembre 2010

Réf : ADC/3B/277

Copie : M. Desbois, secrétaire du syndicat FERC CGT

Monsieur,

J'ai été amenée à écrire le 22 juin 2010 au Délégué général de la FFMJC afin que les règles de bases de fonctionnement des instances représentatives du personnel soient respectées au sein de votre fédération. En effet, alors que le comité d'entreprise et les délégués du personnel ont été élus le 7 mai 2010, aucune réunion n'avait été organisée (voir courrier ci-joint).

Je déplore à ce jour n'avoir reçu aucune réponse de la part de la FFMJC.

De plus, je suis saisie à nouveau par la CGT d'une nouvelle difficulté concernant la prochaine réunion des délégués du personnel prévue pour le 24 septembre.

En effet, il semble qu'une seule réunion soit organisée, pour l'ensemble des délégués du personnel élus dans les différents établissements. Or, ces délégués ne constituent pas une instance unique et doivent donc être réunis séparément, par établissement.

Je vous demande donc de vous assurer de la réalité de ces réunions et de la conformité de leur organisation.

Par ailleurs, une réunion de l'ancien Comité central d'entreprise doit prochainement être organisée. J'attire votre attention sur le fait que la question de la transmission des différents actifs des anciens comités d'établissement et CCE au nouveau comité d'entreprise devra absolument être abordée afin que le nouveau comité puisse réellement fonctionner.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

L'Inspectrice du Travail

Aline DU CREST